

# Le Contrat Vert et Bleu :

un outil opérationnel  
pour décliner la Trame  
Verte et Bleue



*11 décembre 2018*

*Comité de suivi – Elaboration du CVB sur le territoire du PNRLF*



**La Région**

Auvergne-Rhône-Alpes

# La politique régionale en faveur de la trame verte et bleue

- ▶ La Région Auvergne-Rhône-Alpes a 2 SRCE qui donnent le cadre régional pour la préservation des trames verte et bleue. Ils ont vocation à être intégrés au SRADDET actuellement en cours d'élaboration.
  
- ▶ La Région a voté sa stratégie environnement énergie en Assemblée plénière du 15 juin affiche un enjeu fort de territorialisation de nos politiques.
  
- ▶ Concernant les trames verte et bleue:
  - Renforcement et déploiement de l'outil CVB affirmés sur l'ensemble du territoire ;
  - Dispositifs à venir :
    - Mise en place d'un dispositif complémentaire en dehors des CVB. Soutien à des actions en investissement. (Vote prévu en Commission permanente en 2019)
    - AMI relatifs aux espèces menacés (notamment certaines espèces concernées par des Plans Nationaux d'Actions comme la Pie-Grièche grise).

## Le Contrat Vert et Bleu ...

- ▶ **Contractualisation entre la Région et des acteurs locaux** → programme d'action sur 5 ans pour restaurer et préserver les trames vertes et bleues.
- ▶ Objectif = répondre aux enjeux identifiés dans le SRCE/SRADET de manière globale et équilibrée sur plusieurs trames ; le contrat est donc **multi-thématiques**.
- ▶ L'échelle de territoire prend en compte les compétences des maîtres d'ouvrages pour mener des **actions opérationnelles, ambitieuses, efficaces** et pour certaines **innovantes**.
- ▶ L'outil CVB permet de donner à une structure porteuse (EPCI souvent) des **moyens d'animation pour coordonner et suivre sa mise en œuvre**.
- ▶ Les CVB sont réservés exclusivement à des **territoires jugés prioritaires** au regard des enjeux croisés TV et TB en lien avec les objectifs du SRADET.

# Les étapes d'un Contrat Vert et Bleu

## L'étude préalable

Définir une **stratégie opérationnelle TVB** adaptée aux enjeux du territoire (à partir des études existantes)  
→ Décliner cette stratégie en programme d'actions

## La négociation

... entre 1 structure animatrice du contrat et les futurs maîtres d'ouvrage et partenaires financiers

## L'approbation

Validation par la Région  
en Commission  
permanente

## La mise en œuvre

**Comité de pilotage** avec co-présidence élu régional / élu local

## L'évaluation

**Structure porteuse unique (publique)** : anime le comité de pilotage, coordonne le déroulement des actions, assure le suivi administratif et financier

# Les 4 volets d'un Contrat Vert et Bleu

## 1. Volet pérennisation des espaces

- Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme
- Maîtrise foncière (acquisitions, ...) pour garantir la pérennité d'un site

## 2. Volet travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques

## 3. Volet amélioration des connaissances sur le fonctionnement écologique

## 4. Volet animation, sensibilisation et communication

# Les principes de financement

## Etude préalable :

- Aide Région 40 000 € max.
- La durée de l'étude préalable ne peut excéder 2 ans.

## Phase opérationnelle :

- Priorisation sur les actions d'investissement ;  
Equilibre souhaité = 70 % d'investissement et 30% de fonctionnement
- Plan de financement prévisionnel sur 5 ans ; mobilisation de fonds Région (taux moyen d'aide de 60% recherché); recherche de co-financement